

AR Prefecture

016-211600499
MAIRIE DE BONNES
Reçu le 10/04/2026

Charente

Code Postal 16390

Tél 05.45.98.51.74

mairiebonnes@orange.fr

Site : bonnes.fr

EXTRAIT

2026N° 6

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 27 mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTIEAU Luc, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation du Maire sortant Monsieur BEGUERIE Stéphane en date du 23 mars 2026. Présents : Mesdames CHASSIN Pascale, MULLER Amélie, FAURE Christine, ADAMY Sandy, Messieurs VALOIS Dominique, AUTHIER Adrien, BERTIEAU Luc, ROUSSILLON Nicolas, CHAILLOUX Alain, Denis PÉCHÈRE DE CHAMBERLANNE.

Excusé : VAN HOUTTE Ignace.

Absent : néant.

Monsieur VALOIS Dominique a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur VAN HOUTTE Ignace a donné procuration à Monsieur VALOIS Dominique

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après appel à candidature, le candidat est le suivant : Monsieur Péchère de Chamberlanne Denis

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire bulletins blancs : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Péchère de Chamberlanne : 8
- Monsieur Roussillon Nicolas : 1

- Monsieur Péchère de Chamberlanne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Affiché le 9 avril 2026

BONNES, le 27 mars 2026
Le Maire

M Péchère de Chamberlanne

